

From: [Frederic Tchernoff](#)
To: [Member Regulation Policy](#)
Subject: Incorporation des conseillers
Date: Thursday, July 9, 2026 2:23:08 PM

[EXTERNAL EMAIL / COURRIEL EXTERNE]

L'incorporation des conseillers : une nécessité pour assurer la relève et protéger l'accès des Canadiens aux conseils financiers

À qui de droit,

Je suis conseiller en sécurité financière et en placement depuis de nombreuses années. J'ai consacré ma carrière à accompagner des milliers de familles dans les décisions financières les plus importantes de leur vie : la retraite, les études de leurs enfants, la protection de leur patrimoine, la succession et la transmission de leur héritage.

Aujourd'hui, je suis profondément préoccupé par l'avenir de notre profession.

Le projet de permettre aux conseillers d'exercer leurs activités par l'entremise d'une société constitue, selon moi, une réforme essentielle pour assurer la pérennité du conseil financier indépendant au Canada.

Cette réforme dépasse largement les considérations fiscales. Elle touche directement la qualité des services que recevront les investisseurs au cours des prochaines décennies.

Chaque année, les exigences réglementaires augmentent. Nous investissons davantage en conformité, en cybersécurité, en technologie, en formation continue et en ressources humaines. Pourtant, contrairement à plusieurs autres professionnels, nous demeurons limités dans la façon dont nous pouvons gérer et développer notre entreprise.

Pouvoir exercer par l'entremise d'une société permettrait de réinvestir davantage dans nos cabinets afin d'améliorer le service offert aux clients plutôt que de devoir retirer personnellement la totalité des revenus.

Cependant, l'enjeu le plus important est sans aucun doute **la relève**.

L'âge moyen des conseillers est élevé. Au cours des prochaines années, des milliers de professionnels quitteront la pratique. Si rien ne change, une

grande partie de leurs clientèles risque d'être absorbée par de grandes institutions financières, faute de relève capable d'acquérir ces entreprises.

Je vis moi-même cette réalité.

Au fil des années, j'ai bâti un important cabinet représentant plus de **100 millions de dollars d'actifs sous gestion**. Plusieurs jeunes conseillers possèdent les compétences, les valeurs et la volonté nécessaires pour reprendre cette clientèle. Pourtant, lorsqu'ils souhaitent financer l'acquisition d'un bloc d'affaires de cette importance, les obstacles sont considérables.

Le modèle actuel rend ces transactions beaucoup plus difficiles qu'elles ne devraient l'être. Les possibilités de financement sont limitées, les institutions prêteuses sont plus prudentes et les jeunes entrepreneurs disposent de peu d'outils pour bâtir progressivement une entreprise viable.

Permettre l'incorporation changerait complètement cette dynamique.

Les cabinets pourraient accumuler des capitaux, investir dans leur croissance, obtenir plus facilement du financement, intégrer progressivement de jeunes conseillers comme actionnaires et assurer une relève ordonnée au bénéfice des clients.

Les gagnants seraient d'abord les investisseurs.

Ils conserveraient leur relation avec un conseiller indépendant enraciné dans leur communauté plutôt que d'être dirigés vers une grande institution où la relation personnalisée peut être plus difficile à maintenir.

Cette réforme favoriserait également la concurrence. Les conseillers indépendants pourraient continuer d'offrir une véritable alternative aux banques, au bénéfice des consommateurs.

Il est important de préciser qu'une incorporation ne modifierait en rien les obligations réglementaires des conseillers. Les exigences en matière de conformité, de connaissance du client, de convenance des recommandations, d'éthique et de protection des investisseurs demeureront intégralement les mêmes.

Nous demandons simplement d'avoir accès aux mêmes outils entrepreneuriaux que plusieurs autres professionnels afin d'assurer la viabilité de nos entreprises et la continuité des services offerts aux

Canadiens.

Le maintien d'un réseau fort de conseillers indépendants est un enjeu d'intérêt public. Sans relève, sans possibilité de financer adéquatement les transferts d'entreprises et sans capacité de réinvestir dans nos cabinets, c'est l'accès même des familles canadiennes à des conseils financiers de proximité qui est menacé.

J'invite donc les autorités réglementaires et les gouvernements à mettre en œuvre cette réforme dans les meilleurs délais.

Il s'agit d'un investissement dans la relève, dans l'entrepreneuriat, dans la concurrence et, surtout, dans la protection des investisseurs.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Frederic Tchernoff